

# COMPTE RENDU

## Conseil Municipal du samedi 17 février 2024

**Présents** : Gilles RUAT – Annie CARLET – Yves ATTARD – André RICHARD - LIONNET  
Andrée – Catherine BARBALAT – Robert PAYS - Christian ROYER – Pascal MARTIN – David  
VIALLET – Edwige VIGOUROUX – Carole PELET

**Procuration** : Annie CARLET pour Serge COHADE

**Absent** : Mathieu JOUVE

**Président de séance** : Gilles RUAT

**Secrétaire** : Andrée LIONNET

---

*Visite des appartements CHARBONNIER et DEFIX-ORIOLE*

### **Point N°1 : Validation du PV du dernier CM**

Remarque sur le dernier PV du conseil municipal du 27/01/24 sur le point N° 3 : Pas d'appel d'offres mais une consultation puisque nous avons consulté librement 3 cabinets mais un seul a fourni l'ensemble des éléments demandés notamment le mémoire technique.

Après rectification le PV du dernier conseil municipal du 27/01/24 a été validé à l'unanimité.

### **Point N°2 : Demande de subvention Leader Réhabilitation de la salle paroissiale**

Cela consiste à un remplacement de la demande de subvention du 20 octobre 2023 au titre du Leader car après recalcul de la proratisation des demandes vis-à-vis de la répartition des dépenses d'investissement nous pourrions prétendre à une subvention d'un montant de 58 040 € au lieu de 52 440 € sur la partie subventionnable (hébergement touristique et gîte d'étape) ce qui permet d'atteindre 80 % de subvention sur cette partie du projet.

Cette demande est approuvée à l'unanimité par le conseil municipal.

### **Point N°3 :**

#### **a) Validation de l'APD Lotissement (3<sup>ème</sup> tranche) : Les bords de l'Étang**

Les 4 lots sont sensiblement plus grands par rapport à la présentation APS.

L'estimatif est au même niveau que celui de l'APS : 162 254 € HT

Validation de l'APD et autorisation est donnée à lancer les consultations aux entreprises: un seul lot.

#### **b) Avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du centre technique communal : Cabinet FARGETTE.**

Le montant de la mission sera ajusté en fonction des attributions du marché aux entreprises.

Voté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

#### **Point N°4 : Régime indemnitaire des agents**

##### **a) Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle**

Vu l'avis du Comité Technique en date du 23 janvier 2024 favorable à la mise en place de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle, le Conseil Municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

##### **b) Régime indemnitaire**

Malgré l'avis défavorable du Comité Technique en date du 23 janvier 2024, le Conseil Municipal maintient l'avis précédemment émis sur les conditions d'attribution du CIA et adopte cette délibération à l'unanimité.

#### **Point N°5 :**

##### **a) Programme d'Action ONF**

FARGES : Rappel en 2023 a été délivrée une coupe d'affouage afin de permettre d'enlever des hêtres de sous-étage et de pouvoir ainsi envisager un décapage (parcelle N° 5) à la mini-pelle et ainsi favoriser la germination des graines de Pins. L'ONF propose de préparer le sol sur une journée de pelle mécanique et maîtrise d'œuvre.

L'ONF a fait établir un devis à hauteur de 1 120 € HT soit environ 1.5 ha de prévu.

Concernant la forêt de VERGONZAC, Monsieur le Maire propose de valider la proposition faite par M. Clément JOUVE pour l'abattage, la sortie et la mise en lot de la future coupe d'affouage de « la Garde » : 25€ le m<sup>3</sup> sous écorce.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité.

##### **b) Réfection de patrimoine vernaculaire**

Demande de subvention : Travaux de rénovation des foyers des fours de SIAUGUES et de FARGES.

M RICHARD a fait réaliser un devis par l'entreprise « Fours CHAZALS » à ST-JUST-ST-RAMBERT pour un montant total de 3 850 € HT soit 4 620 € TTC pour la réfection des foyers des deux ouvrages.

Cette réfection peut faire l'objet d'une aide de la part du département au titre du Patrimoine Rural non protégé nous pouvons prétendre à 20% du montant total soit 770 €.

Ceci est adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

**Point N°6 :** Validation des tarifs de location des logements DEFIX-ORIOLE et CHARBONNIER.

Après visite des deux appartements la fixation des loyers retenue par le conseil municipal est :

- DEFIX- ORIOL : T3 à l'étage 550€/ mois avec terrasse, terrain, cave et garage  
T3 au rez-de-chaussée 500€/mois avec terrain, cave et garage
- Maison CHARBONNIER : 250€/mois meublée.

Propositions adoptées par le conseil.

Des règles d'attribution ont été définies donnant la priorité aux familles avec enfants.

**Divers :**

- **Village d'Avenir** : Groupe de travail : Yves ATTARD, Serge COHADE, Robert PAYS, M le Maire. Besoin de rédiger des fiches action pour le 8 mars.
- **Qualité des eaux distribuées sur la commune** : Après présentation d'un tableau peu de remarques, nos sources sont plutôt de bonnes factures.  
Ceci est consultable sur internet.
- **Carte communale** : Restriction drastique des surfaces destinées à la construction imposée par la loi. Le document est donné pour avis aux différents partenaires associés (DDT, CCI, Chambre d'Agriculture...)

*Prochain Conseil Municipal prévu le jeudi 4 avril 2024*